

# Les serial cambrioleurs ciblaient les victimes en deuil

Cinq hommes et une femme ont été condamnés, hier à Grasse, à des peines allant jusqu'à trois ans de prison. 67 vols leur sont imputés, dont certains suivant « un mode opératoire détestable »

Certains délinquants ne reculent devant rien. Pas même devant la mort - pas celle des autres, du moins.

S'ils procédaient le plus souvent à l'improviste, ces cambrioleurs-là éprouvaient aussi les rubriques nécrologiques... pour aller cambrioler des victimes endeuillées en leur absence. « Beaucoup de cambriolages ont été commis pendant des obsèques, ce qui rend ce mode opératoire encore plus détestable ! », grince la représentante du ministère public.

Hier après-midi à Grasse, ces faits « détestables » ont conduit une équipe de cambrioleurs en série à la barre du tribunal correctionnel. Des vols, les policiers du groupe district d'atteintes aux biens de Cannes en ont recensés à la pelle. Une bonne centaine. La justice en a retenu 67, commis en 2014 et 2015 à travers les Alpes-Maritimes (Cannes, Antibes, Nice, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var...), dans le Var, et jusqu'à Perpignan.

## Un vol qui coûte cher

L'affaire démarre dans le sillage d'une BMW. Ce véhicule est repéré le 18 février 2015 à Cannes, dans une résidence où un appartement a été « visité ». Bijoux, espèces, mais aussi armes à feu : les intrus répartent les bras chargés. L'expédition va leur coûter cher.

Les limiers cannois parviennent en effet à identifier le conducteur de la BMW. C'est Yannick Gonneau, 31 ans aujourd'hui, sept condamnations au compteur. Et la voiture appartient à sa compagne. Les policiers suivent ses pérégrinations.



Deux victimes de cambriolages devant la salle d'audience, hier, au palais de justice de Grasse.

(Photo C. C.)

Prétextant un contrôle du véhicule, ils parviennent à établir le lien avec un vol à Perpignan. Grâce à un minutieux « travail de flic » - téléphonie, vidéo, analyse d'empreintes... -, ils mettent au jour des dizaines de faits similaires. Bijoux, montres, espèces, téléphones, consoles de jeu, cannabis... Les perquisitions chez les suspects sont des plus fructueuses. « Ils avaient tellement volé qu'ils ne se rappelaient pas de la provenance des biens ! », relève le parquet.

Les enquêteurs procéderont à

deux coups de filet successifs, en juin puis novembre 2015. Ils stoppent net « une équipe véritablement organisée ». Avec un « noyau dur » composé de Yannick Gonneau, Mohamed Heddami et Rachid Hebri. Avec un quatrième larron (David Alexandre), un receleur qui écoule le butin chez des bijoutiers peu regardants de Vintimille (Ourdane Fraj) et l'ex-compagne de Gonneau, qui l'aidait dans ses recherches à l'occasion et ne se souciait guère de l'origine de ses accessoires de luxe.

Le résultat ? Des centaines de

biens dérobés, des plus insignifiants aux plus intimes.

## « Pourquoi moi ? »

« Les vols avec effraction, c'est très banal. Mais quand ça arrive, on est très mal, témoigne une Antiboise de 69 ans. On travaille, on gagne honnêtement notre vie, on n'a pas envie de voir nos biens volés par des gens dont c'est le seul métier ! »

À ses côtés, une Laurentine veut juste « savoir comment mon appartement a été choisi. Pourquoi moi... » M<sup>me</sup> Sophie Robaudengo, partie civile, raconte « la violation de l'inti-

mité », les « époux traumatisés », les démarches à n'en plus finir. Les prévenus, eux, comparaissent tous libres. Réinsérés pour certains. Ils reconnaissent l'essentiel des faits - à peine évoqués à l'audience - et tentent un mea culpa. « C'est ignoble ce que j'ai fait. J'en prends conscience. C'est pourquoi je tiens à rembourser les victimes », assure Mohamed Heddami à la barre, évoquant ses efforts de réinsertion via la sphère associative.

## Pas de retour en prison

« Faites en sorte que cet accord tacite trouvé avec les autorités judiciaires se poursuive », plaide son avocat, M<sup>re</sup> Adrien Verrier. Le temps a passé, faisant le jeu de la défense. « Je ne crois pas que la société veuille le voir réintégrer la prison et vivre à sa charge, totalement désocialisé », appuie M<sup>re</sup> Jean-Pascal Padovani pour Rachid Hebri.

La défense, complétée par M<sup>re</sup> Jean-Yves Garino, Pascal De Souza, Cindy Marafino et Aurélie Gribaldo-Navarro, obtient satisfaction. Le parquet avait requis des peines de 2 à 5 ans de prison - avec cinq retours immédiats derrière les barreaux. Le tribunal présidé par Martin Delage se montre plus clément. Il inflige dix-huit mois à Fraj, deux ans à Alexandre, trois ans de prison à Heddami, Hebri et Gonneau. Son ex-compagne, elle, en est quitte pour un an avec sursis.

En quittant la salle, certains peinent à dissimuler leur soulagement. Ils étaient venus avec leurs affaires, prêts à retrouver la case prison.

CHRISTOPHE CIRONE  
ccirone@nicematin.fr

## Cas de méningite à Grasse : 32 personnes vaccinées hier matin

Alors qu'un jeune habitant du hameau Tzigane du Plan de Grasse a succombé mercredi à une méningite foudroyante, la campagne de vaccination s'est poursuivie hier matin au sein du quartier touché par le drame.

Quelques heures après la mort du Grassois de 28 ans à l'hôpital Clavary où il avait été pris en charge, ses proches avaient reçu un traitement prophylactique par antibiotiques.

Une mesure de précaution mise en place par l'Agence régionale de Santé (ARS) et la Ville, qui s'étaient rapidement mobilisées.

Les locaux de l'ancienne école avaient été réquisitionnés dans la foulée pour installer un centre de vaccination mobile.

Trois infirmières et un médecin coordinateur ont hier matin pris en charge 31 voisins ayant pu être en contact direct avec la victime.

S. N.

## Un groupe « estrosiste » au conseil départemental

La semaine dernière, pas une des cinquante voix de la majorité départementale LR-UDI n'avait manqué à Charles-Ange Ginesy lors de son élection à la tête du Département, en remplacement d'Eric Ciotti. Cette unité de façade aura toutefois été de courte durée. Un groupe baptisé « Alpes-Maritimes ensemble », que l'on qualifiera en raccourci d'estrosiste, vient en effet de voir le jour au sein même de la majorité départementale.

Il réunit dix-sept conseillers départementaux proches du maire de Nice, issus des territoires de la Métropole Nice Côte d'Azur et fédérés autour de Joseph Ségura, le maire de Saint-Laurent-du-Var.

« Notre groupe se situe résolument dans la majorité du président Charles-Ange Ginesy, avec la volonté de rassembler », précise Joseph Ségura. Qui ajoute cependant : « Élus de droite et du centre, nous soutiendrons tous les projets conduits dès lors qu'ils serviront l'intérêt général. Mais



Le maire de Saint-Laurent-du-Var, Joseph Ségura, fédère dorénavant au Département un groupe de 17 « estrosistes » où l'on retrouve, entre autres, l'élue niçoise Martine Ouaknine. (Photos Sebastien Botella et Patrice Lapoirie)



nous revendiquons notre liberté d'expression et refuserons toutes les initiatives visant à exclure pour des motifs partisans. » Le groupe des dix-sept, qui comprend trois vice-présidents du Département, est composé de : Joseph Ségura,

Lauriano Azinheirinha, Bernard Baudin, Roland Constant, Janine Gilletta, Fatima Khaldi-Bouoghroum, Franck Martin, Nicole Merlino-Manzino, Caroline Migliore, Françoise Monier, Catherine Moreau, Martine Ouaknine, Anne Ramos, Charles Scibetta, Valérie Sergi, Sylvie Servella-Cipolini et Philippe Soussi.

Cet ensemble a clairement vocation à contrebalancer l'influence d'Eric Ciotti qui, s'il ne préside plus le Département, a gardé la main sur le groupe de la majorité et la commission des finances. Christian Estrosi et Eric Ciotti le clament à qui veut bien les entendre, ils ne sont pas en guerre... Mais elle continue de plus belle !

TH. PRUDHON